



Comité Social d'Administration Local du 25 mai 2023 – Bilans 2022

Le CSAL « bilans 2022 » de la DISI Sud-Ouest s'est tenu le jeudi 25 mai, sur la journée. Les points à l'ordre du jour étaient :

- Organisation des élections des représentants des personnels dans les comités médicaux.
- Présentation budget exécuté 2022 et prévisions d'exécution 2023
- Bilan de la Formation Professionnelle 2022
- Bilan des Tableaux d'Avancement C et B 2022.
- Bilan des Listes d'Aptitude de C en B et de B en A 2022.
- Bilan Télétravail 2022
- Déménagement des locaux syndicaux.

Dans ce compte-rendu, qui n'a pas vocation à être exhaustif, nous reviendrons sur un certain nombre de sujets ayant fait l'objet de discussions concernant chacun de ces points de l'ordre du jour.

Déclarations liminaires :

Suite à nos déclarations liminaires – celle de la CGT Finances Publiques est jointe à ce compte-rendu – les réponses apportées par la Direction.

– Si la DISI ne répondra pas sur les sujets nationaux et « hors DGFIP », elle tient à exprimer sa satisfaction de voir reprendre le dialogue social local.

– Égalité professionnelle femme/homme non présente à l'ordre du jour : La DISI a bel et bien engagé des actions autour de l'égalité professionnelle. Elle a notamment fait la publicité sur les actions mises en place par les Délégations. Cela n'apparaît pas dans le bilan, ni dans Ulysse local (il faut que l'on regarde) mais les actions sont là. Elle reconnaît par ailleurs que l'on peut toujours faire plus. Un bilan sera proposé lors d'un prochain CSAL.

– Indemnité de résidence : question posée à la DRFiP, qui a les mêmes problèmes que nous. Ils ont porté le sujet à la DG il y a quelques années, mais pour l'instant il y a un blocage à la Centrale pour changer de catégorie de résidence. Sinon concrètement la DISI a accompagné un agent qui avait des difficultés à se loger.

– Anticipation des départs. La DISI essaye d'être vigilante, mais reconnaît qu'il y a des difficultés dans la façon dont on gère les emplois à la DGFIP. On a pas toujours la visibilité. Et certaines règles manquent

de « souplesse », notamment dans le cadre des emplois (ex : non fongibilité des postes de B et C PAU). La CGT a rappelé que ces garde-fous entre corps étaient logiques, puisque les salaires n'étaient pas les mêmes entre agents C et B.

– l'attractivité de nos métiers informatiques, et la difficulté à retenir certains agents : Pour la DISI ce n'est pas un phénomène nouveau ni restreint à l'informatique, depuis toujours des inspecteurs démissionnent pour partir comme avocats fiscalistes par exemple. Il est important de promouvoir la Fonction Publique, et les avantages qu'elle apporte. Et il est également nécessaire d'accompagner les agents, notamment pour la réussite aux concours. La CGT rappelle que les « avantages » à être fonctionnaires disparaissent les uns derrière les autres au gré des réformes successives imposées aux agents.

1 – Élections dans les comités médicaux

La Direction nous rappelle que ces élections doivent avoir lieu avant la fin juin – elle est prévue le 19 juin à la DISI Sud-Ouest - et qu'à ce jour les candidatures doivent être déposées avant le 31 mai. Elle reconnaît par ailleurs que de nouvelles informations ou précisions arrivent encore chaque jour.

L'ensemble des organisations syndicales expriment leur désaccord concernant cette nouvelle instance, qui

outre le sujet de la représentativité des agents élus pose également un problème d'ordre géographique dans une Direction Interrégionale comme la DISI Sud-Ouest, les commissions se tenant dans le département où travaille l'agent dont le dossier doit être étudié. La CGT rappelle également que comme il ne s'agit pas d'une élection sur listes présentées par les OS, c'est à l'administration et à elle seule de s'occuper de celle-ci, y compris concernant la communication aux agents pour susciter des candidatures.

La CGT constate par ailleurs qu'en termes de calendrier, on a un problème : si les informations arrivent encore au compte-goutte, comment peut-on maintenir une date limite de dépôt des candidatures si proche ?

La Direction reconnaît certaines difficultés, et fera remonter nos réflexions à la Direction Générale.

2 – Budget :

L'examen du bilan et des prévisions budgétaires n'appelle pas de remarques importantes de notre part mais a été l'occasion de glaner quelques informations.

On retiendra sans surprise l'explosion du coût des fluides.

À noter aussi le projet de construction d'un nouveau bâtiment de stockage pour l'édition à l'ESI de Poitiers qui permettra de réduire les dépenses de transports (flux papier entrant).

En marge de la discussion sur le budget, le sujet du matériel informatique a été l'occasion d'évoquer le futur poste de travail virtuel, encore à l'étude, qui devrait éviter aux agents en VPN 15 de conserver un PC fixe au bureau, modifiant ainsi les contraintes d'aménagement des locaux voire de télétravail. Ce chantier, mené actuellement par SI3, est expérimenté sur les sites de Nantes et de la DTNUM, en parallèle d'une réorganisation immobilière de leurs locaux en mode « flex office ».

La CGT Finances Publiques ne peut que s'interroger sur ces choix, fait sans associations des utilisateurs concernés. Que ce soit en matière de maîtrise de l'outil (qui pourra faire quoi ?), de confidentialité des données (personnelles, syndicales mais aussi professionnelles) qui pourraient y être stockées, ou même simplement de coût (l'architecture et la mise en œuvre de ces Machines Virtuelles étant externalisée),

trop de points restent bien trop obscurs, c'est pourquoi la CGT Finances Publiques restera particulièrement attentive à ces expérimentations.

Par ailleurs la directrice nous informe d'une visite prochaine des locaux des douanes, où une organisation en flex office est déjà installée, et nous propose d'y associer les Organisations Syndicales, afin de permettre de se projeter. La CGT a rappelé qu'en attendant une éventuelle généralisation de la virtualisation des postes de travail, il ne sert à rien de se précipiter, puisque de toute façon en l'état chaque agent en VPN 15 doit disposer tant d'un ordinateur fixe que d'un bureau personnel et attitré.

Au-delà de ces considérations techniques, on retiendra surtout le changement de discours de la DISI au sujet du flex-office. Elle ne se cache plus désormais de l'avoir dans ses perspectives à moyen terme, alors qu'elle s'en défendait encore il y a quelques mois.

3 – Formation Professionnelle :

Pour la CGT, le taux de non réalisation des stages (plus de 30 %) doit interpeller, et encore plus concernant les e-formations pour lesquelles ce taux « grimpe » à presque 40 %. Elle rappelle tout d'abord son attachement aux stages en présentiel, qui permettent un bien meilleur échange entre formateur et stagiaires. Elle s'interroge ensuite sur les conditions matérielles dans lesquelles les agents suivent leurs e-formation – au bureau avec des collègues qui travaillent autour d'eux, sur leur temps de travail et non durant un temps réellement dédié à la formation, avec risque d'être interrompu régulièrement. Nous soulignons une nouvelle fois qu'il serait judicieux d'extourner les e-formations obligatoires des statistiques, afin d'avoir des chiffres plus parlants et de mieux appréhender le poids de celles-ci dans les abandons. La DISI explique que jusqu'ici les outils dont elle dispose ne le permettaient pas. Elle verra ce qu'apportera le nouvel outil de suivi des formations, SEM@FOR.

Toujours du fait des limitations des outils, sont indisponibles les chiffres des refus de formations (pourtant fournis les années précédentes), ainsi que les taux d'absentéisme aux formations hors DGFIP (IGPDE, constructeurs). Ça commence à faire beaucoup d'informations qu'on a pas sous prétexte d'outils incapables de les fournir.

Concernant les abandons de formations en présentiel, nous soulignons qu'elles sont peut-être aussi liées aux difficultés à trouver hébergement et train au dernier moment, certaines confirmations de stage arrivant parfois tardivement. La DISI reconnaît que pour certains stages, notamment les stages informatiques « constructeurs », les délais sont parfois très (trop) courts.

4 – Tableaux d'Avancement :

Une fois encore le nombre de promus pour chaque tableau d'avancement est dérisoire comparé au nombre d'agents ayant vocation à l'être, et inscrits sur la Plage d'Appel Statutaire :

- 12 C1 promus CP pour 90 sur la PAS (1119 pour 9916 au plan national)
- 12 C2 promus C1 pour 40 sur la PAS (1071 pour 4075 au plan national)
- 1 AAP2 promus AAP1 pour 14 sur la PAS (841 pour 5095 au plan national)
- 1 ATP2 promus ATP1 pour 8 sur la PAS (61 pour 367 au plan national)
- 0 AT1 promus ATP2 pour 1 sur la PAS (21 pour 54 au plan national)

La CGT dénonce une fois encore l'entonnoir, induit par des taux « promotions/promouvables » bien trop faibles, que représentent les Tableaux d'Avancement, qui sont un véritable frein au déroulement de carrière des agents C et B. C'est pourquoi elle revendique la suppression des grades en catégorie C et B afin de lever ces barrières.

5 – Listes d'Aptitude :

Si le nombre de promotions par tableaux d'avancement est largement insuffisant, que dire du nombre de promotions par Listes d'Aptitude, qui est lui carrément « famélique » :

- 2 agents promus de C en B à la DISI Sud-Ouest (pour 72 ayant vocation à postuler et 15 candidats), pour 491 promus nationalement (pour 16 265 ayant vocation à postuler et 3 203 candidats)
- aucun agent promu de B en A à la DISI Sud-Ouest (pour 161 ayant vocation à postuler et 13 candidats), pas de données chiffrées nationales communiquées par la DISI.

Comme déjà dénoncé l'année dernière, les promotions en catégorie A sont tombées à moins d'1 agent par Direction... les petites directions comme la

DISI Sud-Ouest devront patienter parfois plusieurs années avant d'avoir une prochaine promotion.

La CGT a rappelé son opposition aux Listes d'Aptitude, mode de promotion bien trop subjectif, et particulièrement avec un nombre si faible de promotion, et réclamé qu'elles soient remplacées par des concours et examens professionnels adaptés et prenant en compte la validation des acquis de l'expérience.

6 – Télétravail :

Le bilan 2022 du Télétravail présenté par la DISI n'est à ce jour pas complet, et nécessitera une présentation supplémentaire lors d'un prochain CSAL. Tout au plus pouvons-nous dire qu'environ 92 % des agents de la DISI sont équipés en ordinateurs portables, l'ensemble des agents ayant vocation à l'être.

Nous avons profité de ce point pour relayer le questionnement d'agents du pôle DEV de Bordeaux, qui ne peuvent actuellement bénéficier d'un téléphone portable professionnel afin d'être joint lorsqu'ils sont en télétravail, contrairement aux autres agents de l'établissement. La Direction a semblé surprise de cette question, et va donc voir auprès de la Direction Générale s'il y a une raison particulière à ne pas les équiper.

7 – Déménagement des locaux syndicaux de la DISI

Dans le cadre de la réorganisation des services de l'ESI 33, qui entraîne le déplacement d'agents au sein de la tour B de la Cité Administrative, du 9^e étage vers les 13^e étage et inversement, ainsi qu'au sein du 10^e étage, certains plans de travail de réinstallation, remis à des agents dans le cadre des réflexions sur leur future implantation, faisaient référence au déplacement du local syndical CGT/CFDT situé au 13^e étage. Si ce projet a depuis été abandonné, comme en atteste les plans de réinstallation remis aux agents et aux organisations syndicales par la direction de l'ESI la veille du CSAL, il était nécessaire de rappeler certaines choses.

– La CGT n'est pas opposée « par principe » à un changement de localisation du local qui lui est attribué. La seule chose à laquelle nous sommes, et nous resterons, très attachés, c'est à bénéficier de

conditions nous permettant de mener nos activités de façon fonctionnelle.

– La CGT ne s’est d’ailleurs jamais opposée « par principe » à des plans établis par des agents dans le cadre de leur future installation... et pour cause : elle n’a jamais eu de plans en main avant l’envoi de ceux-ci à l’ensemble des agents. Par contre nous avons clairement rappelé que nos locaux dépendent de la DISI Sud-Ouest et non de l’ESI 33, toute discussion

les concernant ne peut se mener autrement qu’avec la DISI Sud-Ouest.

Nous avons également rappelé un principe élémentaire : avant d’envisager de déplacer quelqu’un, et de le mentionner auprès d’agents dans le cadre de leur propre mobilité, on le prévient... y compris lorsque ce « quelqu’un » est une organisation syndicale ! Les conditions d’exercice de l’activité syndicale font aussi partie de nos conditions de travail.

Déclaration liminaire CGT

Alors que s’ouvre cette réunion, à quelques pas d’ici, des militants CGT de l’énergie ont passé la nuit en garde à vue au commissariat de Bordeaux. Notre première pensée est pour eux, que la police est venue chercher chez eux hier à 6 h du matin pour les menotter et les embarquer, sous les yeux de leurs proches, comme s’il s’agissait de criminels. Pendant ce temps-là à l’autre bout de la France, les salariés de Vert Baudet poursuivent leur grève pour les salaires, entamée il y a plusieurs semaines, malgré la répression, les intimidations et les agressions de militants.

Depuis le début du conflit social historique provoqué par la contre-réforme des retraites du président Macron, l’autoritarisme et le déni de démocratie sont la règle, l’usage de la force, l’intimidation et la répression des manifestants et de l’action syndicale sont les seuls arguments dont dispose le pouvoir.

Ceux qui luttent pour préserver nos droits ne sont pas des criminels. C’est par eux en tous temps qu’ont été conquises les avancées sociales. La retraite, les congés payés, la réduction du temps de travail, les salaires même ne sont pas des acquis sociaux comme on le dit trop souvent, ce sont des conquises. Un acquis par définition est pérenne, il ne peut être perdu du jour au lendemain. Les conquises en revanche ont dû être arrachés par la lutte et c’est un combat permanent que de les conserver. Ceux qui mènent ce combat, syndicalistes ou simples manifestants, ne sont pas des criminels. Chacun autour de cette table leur doit beaucoup. Nous appelons chacun à les rejoindre et poursuivre le combat, notamment à l’occasion de la journée du 6 juin.

Dans ce contexte un peu lourd, l’ordre du jour de cette réunion d’information paraît un peu dérisoire. Nous n’utilisons volontairement pas le terme de dialogue social car aujourd’hui, y compris à la DGFIP le dialogue social n’est pas rétabli.

Nous évoquerons seulement deux points de l’ordre du jour dans ces propos liminaires. L’organisation des élections au conseil médical et leur fonctionnement. Nous dénonçons particulièrement le déni de représentativité.

Contrairement aux comités médicaux et commissions de réformes dans lesquels les représentants étaient des élus en CAP, issus donc de la représentativité des élections professionnelles, l’élection au conseil médical est faite sur des candidatures individuelles, sans liste ni étiquette syndicale et au mépris de la représentativité.

L’autre point que nous souhaitons évoquer concerne les bilans présentés. Le CTL bilans de l’année dernière comprenait un bilan sur l’égalité professionnelle. Nous avons formulé quelques remarques. Vous aviez reconnu certains manques, annoncé des actions en cours et promis des améliorations pour la prochaine fois. Force est de constater aujourd’hui que ce point a disparu de l’ordre du jour et que, s’agissant de notre remarque sur la visibilité du sujet sur l’intranet de la DISI, nous n’avons pas constaté d’amélioration.

Pour conclure, le dialogue social ce n’est pas seulement nous présenter des bilans, des informations, ni même d’écouter nos réactions à ces informations si rien n’est suivi d’effet.

Si nos avis ou nos remarques ne sont que lettres mortes cela confirme que le dialogue social est bien malade.

Vos élus et experts CGT en CSAL :

- Laurent Bancon, ESI Bordeaux
- Thomas Rafier, ESI Bordeaux

- Béatrice Boisson, ESI Poitiers
- Richard Bordonneau, ESI Bordeaux

Pour nous contacter : cgt.disi-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

Retrouvez nos publications sur notre site Internet : <https://disi-sudouest.cgtfinancespubliques.fr/>